

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2014



L'an deux mil quatorze, Vendredi 7 février à 20 h 34, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard RIGAULT, Maire.

Étaient présents : MM LEROY, MORET, HOUET, ROUDAUT, SEDRAN, Mme RADENNE, Adjoint au Maire, Mmes BLONDEEL, LE GARNEC, LUYCKFASSEL, RUSMANN, MM BRETON, MOMON, PERRIN, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : M. AIGUIER (pouvoir à M. LEROY), Mme BUGNON (pouvoir à M. HOUET), Mme LE GAL (pouvoir à M. SEDRAN), Mme LE MAUX (pouvoir à M. ROUDAUT).

Absents : Mmes MAYOR-LANIQUE, MARTY, MM NICOLAS, VOLONTE.

Date d'affichage de la convocation : 31/01/2014

Date d'affichage du compte rendu : 14/02/2014

Nombre de conseillers en exercice : 22 – **Présents** : 14 – **Votants** : 18 – **Absents** : 4

Secrétaire de séance : M. J.P BRETON

M. le Maire ouvre la séance et après lecture des pouvoirs, remercie les membres présents. Après que le secrétaire de séance, M. BRETON ait été désigné et que le compte rendu de la séance précédente ait été approuvé à l'unanimité, M. le Maire propose une modification de l'ordre du jour afin d'ajouter deux délibérations relatives à des marchés publics :

- Marché de taille et d'élagage du patrimoine arboré
- Marché pour la réalisation d'une roseraie

Après que l'assemblée ait donné son accord à l'unanimité, M. le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour à savoir, le compte de gestion 2013. Il donne la parole à M. LEROY, Adjoint au Maire chargé du budget, de la gestion financière et comptable.

1 – COMPTE DE GESTION 2013

Assisté de Mme JOSEPHINE directrice des finances, M. LEROY informe que le compte de gestion de l'exercice 2013 tenu par le trésorier est conforme aux chiffres du compte administratif tenu par l'ordonnateur. Avant le vote du compte de gestion, il se propose de présenter le compte administratif afin d'offrir à chacun des conseillers l'ensemble des explications relatives à la réalisation du budget 2013.

Considérant qu'il convient d'approuver le compte de gestion 2013 du trésorier,
Vu les résultats d'exécution du budget hors restes à réaliser,

	Résultat de clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture
Investissement	-315 868,88		133 102,93	-182 765,95
Fonctionnement	1 272 119,52	930 022,98	893 392,19	1 235 488,73
TOTAL	956 250,64	930 022,98	1 026 495,12	1 052 722,78

Vu la présentation du compte de gestion établi par le trésorier,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **CONSTATE** pour la comptabilité de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

M. LEROY, présente les résultats du compte administratif 2013 en rappelant les principales réalisations de l'année tant en fonctionnement qu'en investissement. A la lecture, du chapitre 011, M. LEROY s'appuie sur une diapositive pour rappeler la délibération votée en mars 2013 relative à une économie de 1% soit 40.300 € souhaité sur le budget prévisionnel de fonctionnement 2013 et la prime de rendement qui en découle. Il rend compte au conseil des économies réalisées afin de déterminer le montant de la prime allouée par agent. La commission des finances a acté une économie de l'ordre de 5% soit 63 898€ et a proposé le versement maximum de la dite prime.

Pour 2014, l'objectif de 1% est reconduit.

M. LEROY confirme tout l'intérêt de ce dispositif qui, dans une période où toute économie est bonne à prendre, permet d'accroître la mobilisation de chacun. Ainsi, compte tenu de l'économie réalisée, ce sont 14 400€ qui seront reversés, la commune réalisant un gain de près de 50 000€.

M. LEROY poursuit sa présentation.

Au chapitre 66 – Charges financières, un point est fait sur l'état de la dette et son profil d'extinction qui, dès 2015 baisse de façon significative.

M. le Maire confirme que parler de la dette sans faire de lien avec le potentiel financier de la commune ne veut rien dire. Il appuie son propos en comparant les finances de la commune à la gestion d'une famille à qui les banques ne prêtent qu'en fonction de leur revenu et sans excéder leur capacité de remboursement : le taux d'endettement étant fixé à 33%.

Pour la commune, il en est de même. En effet, lors du lancement d'un investissement, la commune fait systématiquement l'objet d'un audit financier de la part du trésorier général. C'est toujours un avis favorable qui est donné.

M. LEROY poursuit son exposé chapitre par chapitre en fonctionnement et opération par opération pour l'investissement en rappelant les dossiers.

M. le Maire fait trois remarques :

- Le résultat de 1.052 722,78 € est un résultat qui s'inscrit dans la gestion maîtrisée de la collectivité.
- Ce résultat positif permet d'équilibrer le budget 2014 sans avoir recours à l'emprunt et répond aux besoins d'investissement de la commune.
- La commune a signé une convention avec l'état en 2009 dans le cadre du plan de relance de l'économie. Cette convention a permis à la commune de récupérer le fonds de compensation de la TVA, sur le budget N-1 au lieu de N-2, en contrepartie d'un engagement d'investissement moyen sur les 3 dernières années à la date de sortie de la loi. Cette implication drastique a permis de pouvoir réaliser 2M€ d'investissement par an et cela sans augmentation des taux communaux des impôts.

Vu la présentation du compte administratif 2013 dont les résultats sont les suivants : LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	315 868,88			342 096,54	315 868,88	342 096,54
Opérations de l'exercice	1 571 397,08	1 704 500,01	3 129 117,61	4 022 509,80	4 700 514,69	5 727 009,81
Totaux	1 887 265,96	1 704 500,01	3 129 117,61	4 364 606,34	5 016 383,57	6 069 106,35
Résultat de clôture hors RAR		-182 765,95		1 235 488,73		1 052 722,78

Restes à réaliser	125 266,09	182 500,00			125 266,09	182 500,00
Totaux cumulés	2 012 532,05	1 887 000,01	3 129 117,61	4 364 606,34	5 141 649,66	6 251 606,35
Résultats définitifs		-125 532,04		1 235 488,73		1 109 956,69

Vu la réglementation de la comptabilité M14,

Vu l'état des restes à réaliser de 2013,

Considérant les identités de valeurs avec la comptabilité tenue par le trésorier,

M. le Maire quitte la séance afin de laisser délibérer le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-APPROUVE les résultats du compte administratif de l'exercice 2013.

M. le Maire rejoint la séance. M. LEROY informe M. le Maire du vote à l'unanimité du compte administratif.

M. le Maire remercie son conseil et tient à féliciter la commission des finances et les services pour l'ensemble du travail accompli tout au long de l'année car cela représente beaucoup d'investissement et de suivi pour arriver à des résultats aussi positifs.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Vu les résultats du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2013,

Vu le retour en séance de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-DÉCIDE d'affecter le résultat de la façon suivante :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D001 - Report déficit d'investissement	182 765,95	
R1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		125 532,04
FONCTIONNEMENT		
R002 - Report solde excédent fonctionnement		1 109 956,69

4 - TAUX DES TAXES 2014

M. LEROY informe que les taux des taxes communales ne subiront pas d'augmentation comme depuis 2005. Un aparté est fait sur la réforme de la taxe professionnelle qui a conduit au transfert du taux départemental sur le taux communal mais qui en contre partie a disparu de la feuille d'impôt et donc n'a pas eu d'effet sur l'imposition des ménages. Cette précision est importante à souligner tant il demeure aisé d'avoir une lecture parcellaire. M. le Maire souligne, à ce titre que les engagements du Conseil Municipal ont été tenus.

M. LEROY indique que les bases prévisionnelles permettant de calculer le produit fiscal annuel ne sont pas encore transmises par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-VOTE les taux des taxes communales sans augmentation et de la façon suivante :

Taxes	Taux 2013	Taux 2014
Taxe d'Habitation (TH)	21,94%	21,94%
Taxe Foncier Bâti (TFB)	17,47%	17,47%
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	82,75%	82,75%
Cotisation Foncière Entreprises (CFE)	19,03%	19,03%

5 – VOTE DU BUDGET 2014

M. LEROY aborde la présentation, chapitre par chapitre, de la proposition de budget 2014.

Il souligne l'augmentation du chapitre 012 en faisant remarquer que l'augmentation proposée n'est pas du fait du conseil mais seulement de l'application de décisions de l'état sur : la revalorisation de la catégorie C, le SMIC appliqué aux contractuels, les rythmes scolaires, la CNRACL et l'organisation des élections.

M. le Maire ajoute qu'à contrario du compte administratif où l'on a pu noter que certains postes n'avaient pas été pourvus sur une année pleine, il n'en est pas de même dans le budget primitif car ici, il convient de les budgéter en année pleine.

M. LEROY poursuit sa présentation et aborde les subventions. A l'appui de deux diapositives celles-ci sont explicitées.

Un point est fait sur les prévisions des recettes de fonctionnement. Il est noté que les recettes, notamment sur les locations du parc communal, sont en baisse et tiennent compte à la fois, de travaux d'un appartement et d'un loyer commercial en liquidation judiciaire et pour lequel la commune ne maîtrise pas les délais.

M. LEROY aborde la présentation de l'investissement toujours en détaillant les différents programmes répondant au mieux aux attentes.

Un point est fait sur la notion de réservation de cellules commerciales. M. le Maire rappelle la réflexion relative à l'aspect technique du chantier de l'extension et le besoin, à l'horizon 2015, de répondre à l'accessibilité des bâtiments recevant du public. A ce titre, les praticiens ont donné un avis favorable à la poursuite de l'étude, afin de transférer leurs activités dans les cellules commerciales prévues au programme.

Concernant la résidence seniors, point exposé par ailleurs dans la séance du Conseil, il est à noter que le budget prévisionnel est construit sur un financement en autonomie avec le Centre Communal d'Action Sociale. En effet, la Région, par trois fois sollicitée, a supprimé ses aides d'accompagnement sur les trois dispositifs visés. M. le Maire note là une confirmation de la diminution des aides extérieures et tout l'intérêt pour la collectivité de prévoir ses investissements en fonds propre. Il précise ainsi qu'il convient de poursuivre le travail engagé pour confirmer l'attractivité de notre territoire.

Il est rappelé que l'investissement 2014, s'effectuera sans recours à l'emprunt.

D'autre part, et au regard de la Dotation Globale de Fonctionnement prévue à la baisse d'environ 1,5% à 2% par la loi de finances, nos prévisions budgétaires font apparaître une baisse d'environ 8% si l'on tient compte de l'ensemble des dispositifs intégrés dans cette loi et pas toujours mis en avant.

M. LEROY confirme donc que le présent budget prévisionnel intègre cette baisse par mesure d'anticipation.

M. le Maire souligne, à ce sujet, que, dès septembre 2012 le Conseil Municipal avait décidé de revoir son Programme Pluriannuel d'Investissements afin d'anticiper ces baisses de dotations. Bien nous en a pris car depuis elles se sont confirmées. M. le Maire précise donc que cette anticipation est d'autant plus nécessaire et félicite la commission des finances et les services pour leur expertise.

Pas d'autres points à préciser, M. LEROY propose au conseil le vote du budget prévisionnel 2014 comme présenté sur la diapositive support.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-VOTE le budget 2014 en investissement par opération et en fonctionnement par chapitre de la manière suivante :

	BP 2014	
	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 561 789	2 561 789
FONCTIONNEMENT	4 808 084	4 808 084
TOTAL	7 369 873	7 369 873

M. le Maire réitère tous ses remerciements à la commission des finances et aux services.

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Associations ou Manifestations	Montants
Moussy Loisirs et Culture	20 400 €
Espoir Sportif de Moussy-le-Neuf	12 907 €
Fête Médiévale	13 800 €
Comité des fêtes	3 500 €
Divers (Anciens Combattants, Festival des Anciens, Pupilles de la Nation, Histoire Archéologie)	680 €
Amicale du Personnel Communal	3 300 €
Communauté Catholique	900 €
Provisions	5 000 €
Total	60 487 €

M. ROUDAUT précise qu'il n'a pas participé aux réunions relatives aux subventions des sections de l'ESM et que ces dernières, conformément à l'article 10 des Statuts, sont indépendantes financièrement. Les subventions ne seront donc plus versées à l'ESM, mais directement sur les comptes bancaires des sections.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, (Messieurs SEDRAN et ROUDAUT ne prenant pas part au vote),

-DÉCIDE de verser le montant des subventions 2014 comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
-DIT que ces sommes sont prévues au budget 2014.

- **CLASSE DE DÉCOUVERTE 2014 – DEMANDE DE SUBVENTION**

L'école élémentaire a transmis un projet de séjour pour l'année scolaire 2013/2014. En effet, les deux enseignants des CM1 et CM2, Madame GOMES-GODIN et M. GAUGAIN, souhaiteraient organiser une classe de découverte sur le site de Guédelon à ARQUIAN dans la Nièvre, du 28 au 30 avril 2014. Les deux classes représentent 53 élèves.

Le budget prévisionnel indique une dépense totale de 11 348€ avec une seule recette connue : la participation des familles pour 5 300€. L'école élémentaire informe qu'elle complètera avec la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de classe de découverte pour l'année scolaire 2013/2014,
- **DÉCIDE** de verser une subvention de 3 905€,
- **DIT** que cette subvention sera versée à l'OCCE de l'école,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2014.

6- MARCHÉS PUBLICS

- **Taille et élagage du patrimoine arboré**

M. HOUET informe que la commune a lancé un appel d'offres ayant pour objet la réalisation de prestations de taille, d'élagage, d'abattage, d'essouchement des arbres du patrimoine arboré de la commune.

M. HOUET rappelle que conformément au Code des Marchés Publics, un avis d'appel public à la concurrence a été affiché dans les locaux et publié sur le site internet de la commune du 30/12/2013 au 17/01/2014. Cette dernière date étant la date limite de remise des offres. Il est précisé qu'il s'agit d'un marché à bons de commande.

Deux entreprises ont présenté une offre.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 04/02/2014.

M. le Maire souligne tout l'intérêt d'une telle procédure qui s'inscrit là aussi dans un souci d'efficacité et de maîtrise des coûts induits. En effet le dispositif nous dédouane de faire des consultations à répétition qui génèrent un investissement administratif et technique.

M. ROUDAUT demande s'il existe un plafond. Réponse affirmative, en l'espèce le plafond est fixé à 30 000€ an.

Vu le code des marchés publics,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le 04/02/2014,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-RETIENT l'entreprise JARDIPARC pour effectuer la réalisation des travaux de taille : Elaguer, Abattre et d'Essoucher des arbres du patrimoine arboré de la commune.

-DIT que le montant du marché à bons de commande ne peut excéder 30.000€ par an pour une période de 3 ans maximum par reconduction expresse.

-DIT que la date d'effet sera à compter du 24 février 2014.

- **Réalisation d'une roseraie**

M. HOUET informe que dans le cadre de la requalification du centre Bourg, la création d'une roseraie, près de l'église est prévue. Ce marché de travaux a fait l'objet d'un avis d'appel à la Concurrence : du 31/12/13 au 20/01/14.

M. le Maire précise que la dénomination de « réalisation d'une roseraie » est un raccourci car il s'agit là d'un programme initié dans le cadre de l'aménagement global parvis, l'agrément et liaisons douces en centre bourg.

M. HOUET ajoute que la date limite de réception des offres était le 20/01/14

5 entreprises ont remis une offre

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 04/02/14.

M. HOUET rappelle que ce projet bénéficie de 10 000€ de subvention parlementaire mais également d'une part des 149 103 € du Plan Urbain Partenarial faisant apparaître l'important travail d'anticipation de nos dossiers de financement.

Vu le code des marchés publics,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le 04/02/2014,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-RETIENT l'entreprise EUROVIA pour un montant de 111 800,70 € TTC avec option pour la réalisation d'une pergola.

• **Travaux – Rue du Moulin**

M. HOUET rappelle que la rue du Moulin et les impasses adjacentes vont faire l'objet d'une réhabilitation. Un avis d'appel à la concurrence a été lancé du 31 janvier 2014 et se terminera le 21 février 2014. Le marché se décompose en deux lots :

- Lot 1 : Voirie et espaces verts
- Lot 2 : Éclairage public

M. le Maire précise que la Communauté de Communes Plaines et Monts de France prendra en charge avant les travaux de voirie, la requalification des réseaux.

M. HOUET précise que ces travaux sont prévus en trois phases.

-La première concerne l'aménagement de l'avenue du carrefour Cambacérés à l'allée des Bergeronnettes.

-La deuxième concerne l'aménagement de l'allée des Bergeronnettes au chemin de la Parière.

-La troisième phase consiste en l'aménagement des voies adjacentes et des impasses.

La commission d'appel d'offres se réunira le 4 mars prochain.

M. HOUET ajoute que l'avenue sera coupée par deux panneaux « STOP » au niveau du carrefour « allée des Bergeronnettes, les trottoirs seront remis aux normes PMR et les bordures seront relevées (14 cm). Enfin, le stationnement sera matérialisé.

M. HOUET en profite pour informer qu'une réunion publique aura lieu sur le sujet le 20/02/14, salle Jeanne d'Arc pour les rues adjacentes : rues des Mésanges, des Bergeronnettes, des Chardonnerets, des Alouettes, des Fauvettes et des Grives.

M. le Maire demande à ce que la deuxième date de réunion d'information soit revue afin de ne pas interférer avec la campagne électorale.

M. ROUDAUT précise qu'il faudra intégrer les projets du FTTH (fibre) et que des possibilités de financement partiel (50 % du HT) de la rénovation de l'Eclairage Public pourraient être pris en compte par le SIER.

La parole est donnée à M. ROUDAUT, Adjoint chargé de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable.

7 – BILAN DES ACQUISITIONS & CESSIONS FONCIERES 2013

M. le Maire donne la parole à M. ROUDAUT, Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable.

Il rappelle que conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités, il est nécessaire d'effectuer, tous les ans, un bilan financier des acquisitions et des cessions.

Il informe que les opérations réalisées en 2013 sont les suivantes :

Date	Objet	Montant
14/4/2013	Incorporation dans le domaine public AT287 - La Fortelle	1 914,90 €
30/9/2013	Acquisition parcelles AV425-428-429-431 – Rues des clos et de la Grande Tuilerie	2 365,30 €
8/11/2013	Incorporation dans le domaine public AV26 – Allée St Vincent	1 428,67 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2013,
- **CONFIRME** la politique menée en matière d'aménagement du territoire de la commune afin de poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants.

8- REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG

M. ROUDAUT fait le point sur l'avancement des travaux d'aménagement du centre bourg la troisième tranche a débuté pour une livraison début premier trimestre 2015.
En plus des nouveaux logements, six cellules commerciales vont voir le jour.

9-ANTENNE RELAIS ORANGE

M. le Maire tenait à informer le Conseil et les habitants qu'une antenne relais de la société Orange a été érigée sur le terrain d'un particulier sis rue de la grande tuilerie au lieu dit La Fessine sans autorisation puisque la commune est actuellement en litige avec cette société du fait de l'installation de cette antenne. Le Conseil Municipal a pris connaissance du fait qu'une pétition initiée par des habitants circulait actuellement sur la commune et tient à préciser que par arrêté du 19 novembre 2013 la commune s'est opposée à la déclaration préalable déposée le 30 avril 2013 par la société ORANGE pour l'érection d'un pylône de 35 mètres de hauteur accueillant 3 antennes relais et un paratonnerre. La commune a d'ailleurs inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme ce terrain comme zone humide tel que demandé par les Services de l'Etat. Des PV ont été dressés et un huissier a constaté les désordres.

10-RÉSIDENTE SÉNIORS VALIDES

Le Conseil Municipal tenait à faire savoir que le permis de construire de la Résidence pour Séniors Valides a été validé le 24 janvier 2013. La Résidence devrait donc voir le jour entre la fin d'année 2014 et le printemps 2015. Il est rappelé que ce projet prévoit la réalisation de 24 appartements d'environ 45 m² pour les Séniors de la commune. Le CCAS sera le bailleur social de la résidence. M. ROUDAUT propose au Conseil Municipal un projet de numérotation de la Résidence qui l'accepte à l'unanimité. Concernant la dénomination, le Conseil Municipal n'entend pas décider seul et souhaite solliciter l'avis de la population par le biais d'un jeu mis en place sur le site de la commune. Un avis favorable est donné à la numérotation.

11-RÉFORME RYTHMES SCOLAIRES

A l'appui du diaporama réalisé à l'occasion de la quatrième réunion du groupe de travail du 4 février dernier, M. le Maire expose les différents axes de travail réalisés et confirme l'implication de la commune dans la perspective ou la loi ne serait pas révisée.
Il présente les différents aménagements tarifaires à savoir :

L'intégration du quotient familial pour la restauration scolaire et d'un forfait 5 jours

En effet, actuellement le coût d'un repas est au tarif unique de 3,88€. Celui-ci revient à 3,57€ quand les familles optent pour le forfait.

Il a été proposé au groupe de travail la grille tarifaire suivante :

	Repas occasionnel	Repas au forfait
QF 0	2.83 €	2.60 €
QF 1	3.14 €	2.89 €
QF 2	3.49 €	3.21 €
QF 3	3.88 €	3.57 €
QF 4	5.44 €	5.44 €

- Une proposition tarifaire « au temps passé » pour les APPS, par tranche de demi-heure

Les durées des APPS (soir-matin) étant différentes, la municipalité a jugé bon de réactualiser ses tarifs en introduisant la notion du temps que l'enfant y passe et un calcul horaire a été recherché. Les quotients actuels ont donc été revus et deviennent des tarifs basés sur des tranches de demi-heure qui s'ajoutent les unes aux autres au fur et à mesure de la présence de l'enfant.

Il a été proposé au groupe de travail la grille tarifaire suivante :

	Coût à la demi-heure	Coût APPS Matin De 1 à 3X1/2 heure	Coût APPS Soir De 1 à 5X1/2 heure
QF0	0.57	De 0.57 à 1.72 €	De 0.57 à 2.87 €
QF1	0.60	De 0.60 à 1.82 €	De 0.60 à 3.03 €
QF2	0.68	De 0.68 à 2.04 €	De 0.68 à 3.41 €
QF3	0.77	De 0.77 à 2.32 €	De 0.77 à 3.87 €
QF4	1.01	De 1.01 à 3.05 €	De 1.01 à 5.08 €

M. le Maire ajoute qu'actuellement, la commune dispose de l'encadrement nécessaire pour assurer des Temps d'Activités Péri-scolaires. Rappelons que la loi a évolué depuis sa promulgation et que devant les difficultés des collectivités, celles-ci ne sont plus dans l'obligation de dispenser des TAP et peuvent n'assurer que de la garderie.

La commune de Moussy-le-Neuf a fait le choix d'assurer ces temps basés sur des activités précises, sportives ou culturelles, avec l'implication des animateurs, des associations Moussignoises volontaires, et des ATSEM, sous réserve pour cette catégorie d'agents, d'obtenir plus d'éclaircissement sur leur statut.

Même si la commune doit normalement bénéficier de la dotation de l'Etat de 50€ par élève scolarisé (fonds d'amorçage), cette aide restera insuffisante et la collectivité devra ajouter au moins 3 700€. En effet, le coût du personnel, des formations à prévoir et du matériel nécessaire induit des dépenses que le fonds d'amorçage ne comble pas.

M. le Maire rappelle que la commune reste défavorable à la réforme des rythmes scolaires dans sa forme actuelle. Toutefois, la collectivité ne pourra se mettre hors la loi.

Il confirme, alors, comme il l'a fait à la réunion du 4 février que :

- La commune prendra à sa charge le coût d'organisation des TAP tant que l'aide étatique perdurera,
- La commune introduira pour 2014/2015 le quotient familial pour la restauration scolaire et le coût au temps passé pour les APPS,
- La commune installera des bornes interactives de pointage,
- La commune introduira la facturation en post-paiement par prélèvement pour les APPS.

L'ensemble des parents d'élèves et du corps enseignant a émis un avis favorable à ces propositions. Les parents ont manifesté leur soulagement de ne pas constater d'augmentation de tarifs ; les propositions tarifaires ont été qualifiées de justes et performantes, en effet la généralisation du quotient familial et du paiement au temps passé ont été plébiscitées, mais au-delà des questions tarifaires, les parents d'élèves ont relevé aussi l'importance de voir dispenser des activités sportives et culturelles pendant les TAP plutôt que de n'assurer qu'une garderie « pure et dure ».

Le conseil confirme ces axes qui sont pris en compte dans le budget primitif et qui feront l'objet d'une délibération spécifique sur les tarifs scolaires quand l'ensemble des études aura abouti.

A titre informatif, le groupe de travail a proposé et planifié un deuxième conseil d'écoles conjoint, le 4 mars 2014 prochain.

12 – COMPTE RENDU DE DELEGATION

RAS pour ce conseil.

13 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Zone d'activité de la Barogne**

M. le Maire informe que la société LOGICOR, en charge de la commercialisation des entrepôts (ex GEC 4), comprenant un bâtiment de 15 000m² et un de 35 000m², a informé la commune que l'ensemble des surfaces est commercialisé.

Cette commercialisation concerne l'implantation de la société Carrefour et représente près de 220 emplois ainsi que l'extension de la société CSP. Désormais il n'y a plus de surfaces disponibles dans la zone d'activités ce qui est une bonne chose dans le cadre du projet d'extension approuvé au PLU. Il est noté que notre taux de chômage déjà inférieur à celui national va de surcroît être encore plus performant (selon les sources officielles, INSEE, le taux de Moussy-le-Neuf est de 8% et le taux de France métropolitaine est de 11,2%). L'attractivité de notre territoire se trouve confortée et participera à l'autonomie financière évoquée précédemment.

- **Information VÉOLIA**

M. le Maire informe que suite à un article du journal « Le Parisien », daté du 4 février dernier, et titré « Inquiétude sur la qualité de l'eau pour 350 000 habitants », la société VÉOLIA EAU a répondu par courrier en date du 5 février 2014 qu'aucune non-conformité n'a été prononcée.

M. le Maire précise que le courrier de réponse de la société VÉOLIA a été mis sur le site Internet de la commune.

Par ailleurs, M. le Maire ajoute que pour le cas de Moussy-le-Neuf, l'approvisionnement vient de son propre forage sauf en cas de dépannage. La commune est donc peu concernée.

M. ROUDAUT rappelle que lors de l'incendie de la société CSP en 2008, le rattachement à ANNET-SUR-MARNE a permis d'assurer la défense incendie et la « sécurité au robinet ».

10 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Au cours de la séance, le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption sur les parcelles : AW 49 et AS 387 (alignement de fait pour la rue des Bleuets), AT 364 (alignement minimum à 6 m de l'axe de la rue Cambacérès), AV 390 (alignement de fait pour la rue des Acacias), AS 217 (alignement de fait pour la rue du Papegeay), AT 86 (alignement de fait pour la rue de la Biberonne).

Calendrier

Mercredi 19 février : L'ASLH organise une journée à la Plaine Oxygène pour les primaires et maternelles.

Mercredi 26 février : L'ALSH organise une journée au cirque à Villeneuve la Garenne (92) pour les primaires et maternelles.

Elections Municipales les dimanches 23 et 30 mars 2014. Dorénavant et conformément à l'arrêté du 13/12/2013, la présentation d'un titre d'identité devient obligatoire pour pouvoir voter aux prochaines élections.

Avant de clore la séance publique, M. le Maire tient à informer le conseil sur la décision du Conseil d'État d'invalider l'exécutif de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France pour des questions de délais de convocation, et ce, sans remettre en cause les délibérations prises depuis le 1^{er} juin 2013.


Cet évènement qui peut être qualifié de péripétie pour le territoire va nécessiter de réélire l'exécutif avant les municipales et de freiner un peu plus la collectivité à une période cruciale pour le transfert de compétence d'office résultant de l'intégration des trois communes isolées au 1 janvier 2014.

Questions du Conseil Municipal

Personne ne souhaitant plus poser de question, M. le Maire clos la séance, il est 22 h55 et propose de faire une petite pause avant la traditionnelle rencontre informelle entre les administrés qui le souhaitent et les élus.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre BRETON

 Le Maire
Bernard RIGAULT

